

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF**



**DELIBERATION n°01/2020**  
**OBJET : ELECTION DU MAIRE**

Conseillers en exercice :	27
Présents :	25
Excusés :	2
Pouvoirs :	1
Votants :	26

## SÉANCE DU 25 MAI 2020

L'an deux mille vingt, le lundi vingt-cinq mai, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 20 mai 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle municipale du MASET, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

**PRESENTS** : Mesdames, Messieurs, Emmanuel DELMOTTE, Emile BEZZONE, Martine LIPUMA, Christian GORACCI, Laurence MARGAILLAN, Pierre BRANCATO, Sylvie DAVILLER, Jean-François PIOVESANA, Jeannot MANCINI, Jean-Marie ROUAN, Colette ZALMA, Patrick LECLERCQ, Joëlle BOUHELIER, Lydie CHRETIENNOT, Vincenzo MARCIANO, Daniel DIB, Christine VAUTRIN, Bruno DEPOORTERE, Olivia LEVINGSTON, Stéphane GARAVAGNO, Eric ROMAN, Céline VERSACE, Nadège ISOARDO, Caroline RICORD, Emilie GAGLIOLO

**ABSENTS EXCUSES** : Jean-Paul THIEULIN qui a donné pouvoir à Olivia LEVINGSTON, Sandrine BRUNET  
**SECRETAIRE DE SEANCE** : Emilie GAGLIOLO

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-1 à L.2122-17

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Il vous est proposé de désigner madame Emilie GAGLIOLO pour assurer ces fonctions.

Monsieur Jeannot MANCINI, Président de l'assemblée rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du maire. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 26  
Bulletins blancs ou nuls : 0  
Suffrages exprimés : 26

-majorité absolue : 14

A obtenu :

Monsieur Emmanuel DELMOTTE : vingt-six (26) voix

Monsieur Emmanuel DELMOTTE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Emmanuel DELMOTTE

Certifié exécutoire,  
Les formalités de publicité ayant été  
Effectuées le 26 MAI 2020  
Et la délibération expédiée à la  
Sous-préfecture le 26 MAI 2020

